CHÉLEG 2022

PROTOCOLE DES MESURES DE PROTECTION DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19

1. À la veille de chaque sortie du programme *Chéleg*, tous les participants et les accompagnateurs devront répondre au questionnaire en ligne sur le *dépistage pour l'évaluation des risques de la COVID-19*.

2. Avant de vous présenter au départ, assurez-vous que les membres de votre famille n'ont aucun symptôme relié à la COVID-19 : Étourdissements, fièvre, toux, troubles respiratoires ou gastriques, perte d'odorat.

3. Au **moindre signe de symptômes** de la COVID-19, ou dans l'attente de résultats, le participant devra **demeurer à la maison et** ne pourra pas se rendre au départ.

4. À l'intérieur des autobus, tous les passagers devront porter un couvre-visage.

5. Deux personnes par banquette.

6. **Le passeport vaccinal est exigé pour les 13+ ans afin d'avoir accès au site de la montagne, au chalet et à la remontée mécanique.**

7. **IL EST TRÈS IMPORTANT DE RESPECTER LA DISTANCIATION DE 1 MÈTRES.**

8. **Le port du masque est obligatoire à l'intérieur du chalet lors des déplacements,** il doit couvrir le nez et la bouche.

9. À l'extérieur, le port du couvre-visage de type cache-cou pour tous les skieurs est obligatoire. Il peut s'agir d'un cache-cou, cache-col, cagoule ou autres vêtements bien ajusté couvrant le nez et la bouche.

10. Lavez vos mains régulièrement.

11. **Les toilettes** intérieures sont disponibles et nous avons installé 1 toilette portative à l'extérieur.

12. **Respectez les indications de circulation et les consignes.**

Merci de votre collaboration